



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MARDI 27 OCTOBRE 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et le mardi vingt-sept octobre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session à huis clos, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
20/10/2020

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Hélène POLDERVAART ; M. David FRANCO ; Mme Aline COUTAREL ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
20/10/2020

Excusée représentée : ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND (représentée par ; M. Christian BAÏSSE) ; Mme Pauline MARCOU MADER (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

Madame Mélanie BOCCALON a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-104 : Désignation d'un référent Trifyl.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un référent Trifyl parmi les membres du conseil municipal.

Le référent Communal Trifyl aura pour mission de participer à des rencontres, des visites et à informer les administrés sur la gestion des déchets.

Monsieur le Maire propose les candidatures de M. David FRANCO, en qualité de référent Trifyl.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de Monsieur le Maire et désigne **M. David FRANCO**, en qualité de de référent Trifyl.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CHAMAYOU

